



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 2 septembre 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin et Olivier Surprenant, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe. M. Jean-Yves Boulianne est absent.

En débutant la séance le maire remet les prix aux lauréats du concours À cœur ma demeure en fleurs qui se mériteront un certificat-honorifique et un certificat-cadeau de chez FleurExcel (3^e position 75 \$ - 2^e position 100 \$ et 1^{ère} position 150 \$) comme suit :

Catégorie résidentielle

3^e position - Marie Rodier au 425, boulevard de Normandie Sud.

2^e position - Hélène Dugré au 640, boulevard de Normandie Nord.

1^{ère} position - Michel Couture au 10, rue Jeanne-Mance.

Catégorie balcon fleuri

3^e position - Sylvain Allard au 491, rue Collins.

2^e position - Karen Venneman au 800, rue Brodeur.

1^{ère} position - Émilie Poirier au 346, rue Principale Est.

Catégorie potager garni

3^e position - Catherine Houle au 153, chemin Martin.

2^e position - Kristina Von Ond au 1995, chemin du Curé-Godbout.

1^{ère} position - Éric Lacerte au 1720, chemin Yamaska.

Catégorie commerciale

3^e position - Opto-Réseau au 266, rue Principale Est.

2^e position - Pub l'autre bar d'la rue au 188, rue Principale Est.

1^{ère} position - Club de golf de Farnham au 55, chemin du Golf.

Le maire poursuit la séance en donnant les réponses aux questions posées lors de la séance du 4 août 2025.

Première période de questions

Aucune des trente-deux personnes présentes ne s'exprime.

2025-469

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :



60. Vente du véhicule 83 du Service des travaux publics.
61. *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* - Appui à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
62. Achat d'un camion avec benne et chargement latéral robotisé 2025 ou plus récent - Octroi du contrat.
63. Travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 - Paiement 2.
64. Travaux d'ouverture de la rue de la Tourbière - Paiement 5 et correction des paiements 1 et 2.

Procès-verbaux

2025-470

Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 4 août 2025.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation

2025-471

Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme.*

M. Olivier Surprenant donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme* afin de mettre à jour ce règlement dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme.

2025-472

Dépôt du projet de Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme

Document : *Projet de Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme.*

M. Olivier Surprenant dépose le projet de *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme.*

2025-473

Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain.*

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain* afin de mettre à jour ce règlement dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme.



2025-474 Dépôt du projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain

Document : *Projet de Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain.*

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain.*

2025-475 *Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025 - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.*

M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025* afin de mettre à jour ce règlement dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme.

2025-476 *Dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.*

M. Claude Benjamin dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.*

2025-477 *Règlement relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais.*

M^{me} Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais* afin de mettre à jour ce règlement dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme.

2025-478 *Dépôt du projet de Règlement relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais*

Document : *Projet de Règlement relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais.*

M^{me} Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais.*

2025-479 *Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques - Avis de motion*

Document : *Projet de Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques.*

M. Claude Benjamin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques* afin de mettre à jour ce règlement dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme.



2025-480 Dépôt du projet de *Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques*

Document : *Projet de Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques.*

M. Claude Benjamin dépose le projet de *Règlement relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques*.

2025-481 *Règlement sur les nuisances* - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement sur les nuisances.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur les nuisances* afin de mettre à jour ce règlement dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme.

2025-482 Dépôt du projet de *Règlement sur les nuisances*

Document : *Projet de Règlement sur les nuisances.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement sur les nuisances*.

2025-483 *Règlement concernant la vidange systématique des fosses* - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement concernant la vidange systématique des fosses.*

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la vidange systématique des fosses* afin de mettre à jour ce règlement dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme.

2025-484 Dépôt du projet de *Règlement concernant la vidange systématique des fosses*

Document : *Projet de Règlement concernant la vidange systématique des fosses.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement concernant la vidange systématique des fosses*.

2025-485 *Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments* - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments.*

M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments* afin de mettre à jour ce règlement dans le cadre de la refonte réglementaire des règlements d'urbanisme.

2025-486 Dépôt du projet de *Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments*

Document : *Projet de Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments.*

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments*.

2025-487 *Règlement imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables* - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables.*



M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables* afin de créer, selon les modalités et les conditions qu'il prévoit, un régime de redevances réglementaires dont l'objectif est l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables.

2025-488 Dépôt du projet de *Règlement imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables*

Document : *Projet de Règlement imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables.*

M. Daniel Campbell dépose le projet de *Règlement imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables.*

2025-489 Adoption du *Règlement 714 adoptant le plan d'urbanisme*

Document : *Règlement 714 adoptant le plan d'urbanisme.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 714 adoptant le plan d'urbanisme* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-490 Adoption du *Règlement 715 de zonage*

Document : *Règlement 715 de zonage.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 715 de zonage* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-491

Adoption du *Règlement 716 relatif aux usages conditionnels*

Document : *Règlement 716 relatif aux usages conditionnels.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 716 relatif aux usages conditionnels* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-492

Adoption du *Règlement 717 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble*

Document : *Règlement 717 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 717 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-493

Adoption du *Règlement 718 de construction*

Document : *Règlement 718 de construction.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 718 de construction* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-494 Adoption du *Règlement 719 de lotissement*

Document : *Règlement 719 de lotissement.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 719 de lotissement* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-495 Adoption du *Règlement 720 sur les permis et certificats*

Document : *Règlement 720 sur les permis et certificats.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 720 sur les permis et certificats* soit adopté suivant sa forme et teneur.



2025-496

Adoption du Règlement 721 sur les dérogations mineures

Document : *Règlement 721 sur les dérogations mineures.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 721 sur les dérogations mineures* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-497

Adoption du Règlement 722 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

Document : *Règlement 722 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 722 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-498

Adoption du Règlement 723 sur la démolition d'immeuble

Document : *Règlement 723 sur la démolition d'immeuble.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 juillet 2025;



CONSIDÉRANT que l’assemblée publique de consultation a été tenue le 5 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 723 sur la démolition d'immeuble* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Finances

2025-499 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Document : Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 2 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d’ordonner la mise en vente des immeubles ci-dessous pour défaut de paiement de taxes municipales :

Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble visé
4417-40-9473	Guy Poulin	Lot 4 446 464 du cadastre du Québec - Chemin Yamaska
4417-50-2217	Guy Poulin	Lot 4 446 465 du cadastre du Québec - Chemin Yamaska
4417-50-9021	Guy Poulin	Lot 4 446 459 du cadastre du Québec - Chemin Yamaska
4417-60-4738	Guy Poulin	Lot 4 446 449 et 4 446 450 du cadastre du Québec - Chemin Yamaska
4515-30-5363	Guy Poulin	433, rue Jacques-Cartier Sud
4516-13-0925	Guy Poulin	Lot 4 355 589 du cadastre du Québec - Rue Principale Ouest
4614-69-3992	Guy Poulin	350, rue Laguë
4616-57-5836	Guy Poulin	1077, rue Saint-Paul
4715-11-8456	Guy Poulin	1511, rue Principale Est
4416-84-5829	Les Placements Guy R. Poulin inc.	550-552, rue Principale Ouest
4517-80-6065	Les Placements Guy R. Poulin inc.	Lot 4 446 646 du cadastre du Québec - Rue des Marguerites Est
4616-10-4113	Les Placements Guy R. Poulin inc.	561-567, rue Principale Est
4616-67-5893	Les Placements Guy R. Poulin inc.	1121, rue Saint-Paul
4616-58-2429	Le Centre de l'auto Poulin	1144, rue Saint-Paul
4416-68-7099	Christian Bissonnette	740, chemin Yamaska
4716-06-8613	Excavation C.M.R. inc.	1055, boulevard Industriel
4515-25-1411	Les Entreprises L. O. Royal (1985) inc.	Lot 4 355 679 du cadastre du Québec - Rue des Citadins Sud
4416-92-3263	Fromagerie des Cantons inc.	441, boulevard de Normandie Nord
4515-44-6918	Daniel Lévesque	81, rue Ratté
4516-59-3409	François Paquet	1060, rue des Rosiers
4515-04-7095	Anne Harnois et Roger Duval	265, rue Pierre-Robert
4513-30-4388	Mélissa Poisson et Alexandre Santerre	244, rue des Cerfs



Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble visé
4515-88-5080	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	Lot 4 353 657 du cadastre du Québec - Rue Saint-Louis
4615-22-4611	Les Placements Guy R. Poulin inc.	748, rue Racine
4616-47-9140	Les Placements Guy R. Poulin inc.	Lot 4 447 410 du cadastre du Québec - Rue Saint-Paul
4616-58-8042	Les Placements Guy R. Poulin inc.	1164, rue Saint-Paul
4616-58-8163	Les Placements Guy R. Poulin inc.	Lot 5 114 641 du cadastre du Québec - Rue Saint-Paul
4719-74-8735	Les Placements Guy R. Poulin inc.	Lot 4 446 766 du cadastre du Québec - Route 235
4614-68-3954	Gestech Inov inc.	Lot 4 355 805 du cadastre du Québec - Rue Collins
4614-78-0435	Gestech Inov inc.	Lot 4 355 423 du cadastre du Québec - Rue Collins
4614-78-4823	Gestech Inov inc.	Lot 4 355 426 du cadastre du Québec - Rue Collins
4614-99-6271-0278	Marc Beaudoin	278, rue William
4612-73-9757-003	Réal Borgia	40, rue de Barcelone
4513-36-6112	Marc Le Guerrier	208, rue des Cerfs
4714-18-5756	Léon Jodoin	1530, rue Pelletier
4516-68-0726	Anne Laquerre	18, boulevard Magenta Est
4612-73-9757-031	Martin Désautels	60, rue de Barcelone
4517-52-6575	Yan Telford	27, rue des Marguerites Ouest
4612-73-9757-028	Gino Macaluso	24, rue de Casablanca
4712-21-2720	Frank Komorek	Lot 4 355 807 du cadastre du Québec - Chemin Audette
4516-42-4452	Élizabeth Bissonnette	Lot 4 354 388 du cadastre du Québec - Rue Saint-Alfred
4615-84-1559	Gestion MGSB inc.	1218-1220, rue Principale Est
4513-11-2228	Jean-François Gaudreau	33-37, chemin Leblanc
4716-08-6622	Gestion S. Quintal inc.	1165, boulevard Industriel
5211-67-5097-160	Philippe Kennes	160, rue des Mélèzes

QUE la directrice générale et greffière soit chargée d'aviser les propriétaires de ces immeubles de la date et du lieu de la vente.

QUE la trésorière ou la directrice générale adjointe soient autorisées, afin de protéger la créance de la Ville de Farnham, à enchérir pour et au nom de la Ville de Farnham, conformément à la loi et à acquérir, si nécessaire, les immeubles à être vendus lors de cette vente pour défaut de paiement de taxes.

2025-500 Ministère de la Culture et des Communications - Demande de subvention

Document : Résolution 2025-061 adoptée le 3 février 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser M^{me} Claudie Bussières, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme, à déposer une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications pour la Bibliothèque municipale Louise-Hall dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2025-2026.



QUE M^{me} Bussièrès soit désignée comme mandataire pour cette demande.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE la résolution 2025-061 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2025-501 Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin - Paiement 2

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 12 août 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin à la compagnie Installation Jeux-Tec inc. au montant de 84 852,04 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 9 428,01 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2025-502 Travaux d'ouverture de la rue de la Tourbière - Paiement 4

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente comprenant deux addenda est intervenu entre la compagnie 2847-3320 Québec inc. et la Ville de Farnham pour l'ouverture de la rue de la Tourbière;

CONSIDÉRANT que le sommaire des coûts pour les travaux exécutés en date du 20 décembre 2024 réalisé par la firme Ingénir groupe conseil inc. a été analysé et correspond aux coûts prévus dans l'addenda 2;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 4 des travaux d'ouverture de la rue de la Tourbière à la compagnie 2847-3320 Québec inc. au montant de 56 622,26 \$ excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

QUE la résolution 2025-444 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2025-503 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 22 août 2025

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 22 août 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :



Déboursés payés d'avance pour un montant total de 1 538 308,98 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 611 314,77 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 22 août 2025 soit approuvé.

2025-504

Camp multi s.e.n.c. - Camp 2025

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 26 juillet 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la location sans frais du Centre Anicet-Tessier au Camp multi s.e.n.c. tenu à l'été 2025.

QUE cette gratuité représente une somme d'environ 400 \$.

Ressources humaines

2025-505

Fin de la période de probation de M^{me} Jeannine Santerre, commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall

CONSIDÉRANT que M^{me} Jeannine Santerre a été embauchée au poste de commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall le 20 août 2024;

CONSIDÉRANT que M^{me} Santerre était soumise à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M^{me} Jeannine Santerre au poste commis à la Bibliothèque municipale Louise-Hall, rétroactivement au 20 août 2024.

2025-506

Embauche d'une inspectrice des bâtiments au Service de planification et aménagement du territoire

CONSIDÉRANT la création d'un troisième poste d'inspecteur des bâtiments au Service de planification et aménagement du territoire;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Marie-Josée Trudeau au poste d'inspectrice des bâtiments au Service de planification et aménagement du territoire à compter du 3 septembre 2025.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.



Communications et relations avec les citoyens

2025-507

Société de généalogie du Québec - Armoiries municipales

Document : Lettre de M^{me} Mariette Parent datée du 7 juillet 2025.

CONSIDÉRANT le projet de promotion de l'identité et l'histoire visuelle des Villes du Québec par la Société de généalogie du Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la Société de généalogie du Québec à inscrire les armoiries de la Ville de Farnham dans l'Armorial des Villes du Québec et le publier sur papier et sur leur site Internet.

2025-508

Opération Nez rouge - Visibilité - Campagne 2025

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 14 août 2025.

CONSIDÉRANT que les activités d'Opération Nez rouge couvriront le territoire de la Ville de Farnham du 28 novembre 2025 au 31 décembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de participer à la campagne 2025 d'Opération Nez rouge dans la catégorie Nez de bronze, pour la somme de 250 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-10-341.

2025-509

Déjeuner des policiers de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi - Fondation québécoise du cancer - Visibilité

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 14 août 2025.

CONSIDÉRANT que les policiers de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi tiendront un déjeuner le 1^{er} octobre 2025 pour une levée de fonds pour la Fondation québécoise du cancer;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de participer au déjeuner des policiers de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi dans la catégorie Superviseur de relève, pour la somme de 300 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-10-341.

Incendie

2025-510

Gestion des appels 9-1-1 - Centre des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches - Renouvellement de contrat

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 18 août 2025.



CONSIDÉRANT que le service actuellement en place est efficace;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet de contrat à intervenir avec le Centre des appels d'urgence de Chaudière-Appalaches pour la gestion des appels 9-1-1, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, aux coûts annuels suivants, excluant les taxes :

Période	Coût
2026	12 582,87 \$
2027	15 358,15 \$
2028	15 859,59 \$
2029	16 242,01 \$
2030	16 744,83 \$

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-331.

Planification et aménagement du territoire

2025-511 Caractérisation environnementale phase 2 - 1900, rue Principale Est

Document : Dossier de la conseillère en environnement daté du 14 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une évaluation environnementale phase 1 a été réalisée au 1900, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que des indices potentiels de contaminations ont été relevés lors de cette étude;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder une caractérisation environnementale;

CONSIDÉRANT que la firme mandatée dans le cadre de l'évaluation phase 1 a déposé une offre de service pour la réalisation de ce mandat;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la firme EXP pour la caractérisation environnementale phase 2 au 1900, rue Principale Est, au coût de 34 704,50 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411 et financée par le surplus libre.

2025-512 Demande de dérogation mineure - 11, rue Principale Ouest

Document : Résolution CCU-250812-13 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.



CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de permettre la construction d'une galerie couverte empiétant de 2,53 m dans la marge avant minimale prescrite, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent un empiètement maximal de 2 m dans la marge avant pour une galerie;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que les escaliers avant existants ne possèdent pas de paliers d'accès devant la porte de la véranda;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 13 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 11, rue Principale Ouest, lot 4 354 262 du cadastre du Québec, visant à permettre la construction d'une galerie couverte empiétant de 2,53 m dans la marge avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent un empiètement maximal de 2 m dans la marge avant pour une galerie.

2025-513

Demande de dérogation mineure - 32, boulevard de Normandie Sud

Document : Résolution CCU-250812-14 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation d'une piscine hors terre à une distance de 1,3 m de la limite arrière de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une distance minimale de 1,5 m des limites de propriétés pour l'installation d'une piscine;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 13 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 32, boulevard de Normandie Sud, lot 4 354 813 du cadastre du Québec, visant à permettre l'installation d'une piscine hors terre à une distance de 1,3 m de la limite arrière de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 1,5 m des limites de propriété pour l'installation d'une piscine.



2025-514

Demande de dérogation mineure - 941, rue du Ruisseau - Remise

Document : Résolution CCU-250812-16 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 3,3 m de la limite avant secondaire de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une distance minimale correspondant à la marge avant minimale requise, soit 6 m;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est produite dans l'analyse de la conformité des documents soumis lors de la demande de permis pour la construction de la remise et que ce permis a été octroyé;

CONSIDÉRANT que l'emprise de la voie publique est large et donc la distance entre la remise et la rue est considérable;

CONSIDÉRANT que l'implantation de la remise ne réduit pas la visibilité à l'intersection de la rue;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 13 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 941, rue du Ruisseau, lot 6 449 476 du cadastre du Québec, visant à permettre l'installation d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 3,3 m de la limite avant secondaire de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une distance minimale correspondant à la marge avant minimale requise, soit 6 m.

2025-515

Demande de dérogation mineure - 941, rue du Ruisseau - Spa

Document : Résolution CCU-250812-15 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation d'un spa en cour avant secondaire à une distance de 3,4 m de la limite de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une distance minimale correspondant à la marge avant minimale requise, soit 6 m;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;



CONSIDÉRANT que l'emprise de la voie publique est large et donc la distance entre le spa et la rue est considérable;

CONSIDÉRANT que l'implantation du spa ne réduit pas la visibilité à l'intersection de la rue;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 13 août 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 941, rue du Ruisseau, lot 6 449 476 du cadastre du Québec, visant à permettre l'installation d'un spa en cour avant secondaire à une distance de 3,4 m de la limite de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une distance minimale correspondant à la marge avant minimale requise, soit 6 m.

2025-516 Demande de certificat d'autorisation - Enseigne - 349-353, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-250812-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'installer une nouvelle enseigne sur poteau sur la structure détachée existante de la propriété sise au 349, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les matériaux et le graphisme proposés sont de qualité;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour installer une nouvelle enseigne sur poteau sur la structure détachée existante de la propriété sise au 349, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2025-517 Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 466, rue de l'Hôtel-de-Ville

Document : Résolution CCU-250812-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'ajouter de l'affichage en vitrine au local sis au 466, rue de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;



CONSIDÉRANT que d'installer de l'affichage avec logo dans le milieu de la vitre de la porte s'agence peu avec l'emplacement du reste de l'affichage blanc proposé, qui serait apposé dans le haut des vitrines de chaque côté de la porte;

CONSIDÉRANT que l'affichage blanc "Barbershop" et "Bronzage" et l'affichage "Bronzage Havana Palace" avec le logo de perroquet comportent deux polices différentes;

CONSIDÉRANT qu'une seule police sur l'ensemble de l'affichage de la vitrine permettrait une meilleure harmonisation;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour l'affichage en vitrine au local sis au 466, rue de l'Hôtel-de-Ville, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et aux conditions suivantes :

- Que l'affichage "Bronzage Havana Palace" avec le logo de perroquet soit installé sur la partie supérieure vitrée du haut de la porte.
- Que l'affichage blanc "Barbershop" et "Bronzage" soit de la même police que celle du mot "Bronzage" sur l'affichage du logo avec perroquet.

QUE la vérification de l'acceptation du terme "Barbershop" auprès de l'Office de la langue française est de la responsabilité du demandeur.

2025-518

Demande de certificat d'autorisation - Enseignes - 850-852, rue Principale Ouest

Document : Résolution CCU-250812-11 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer une des enseignes attachées au bâtiment et une sur l'enseigne sur poteaux commune sur la propriété sise aux 850-852, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les enseignes proposées s'agencent avec le bâtiment et les autres enseignes existantes;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du certificat d'autorisation pour remplacer une des enseignes attachées au bâtiment et une sur l'enseigne sur poteaux commune sur la propriété sise aux 850-852, rue Principale Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2025-519

Demande de permis - Rénovation - 11, rue Principale Ouest

Document : Résolution CCU-250812-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une galerie couverte en façade avant sur la propriété sise au 11, rue Principale Ouest;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les matériaux et couleurs proposés s'agencent avec le bâtiment existant et le secteur d'insertion;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour construire une galerie couverte en façade avant sur la propriété sise au 11, rue Principale Ouest, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2025-520

Demande de permis - Rénovation - 585, rue Saint-Joseph - Modification à la résolution 2025-320

Document : Résolution CCU-250812-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer le parement extérieur de la façade avant du bâtiment, le revêtement de toiture et rénover les galeries sur la propriété sise au 585, rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la couleur de la maçonnerie proposée s'agence peu au secteur et n'est proposée que sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre bâtiment du secteur ne possède une façade avant avec un matériau de maçonnerie et un déclin sur les autres façades;

CONSIDÉRANT que le revêtement de la façade avant doit être refait à la suite de la démolition et au remplacement de la galerie avant actuelle;

CONSIDÉRANT que de retrouver exactement le même déclin horizontal blanc présent sur les façades du bâtiment peut être difficile;



CONSIDÉRANT que le matériau de maçonnerie "Novabrik" proposé est de qualité, mais devrait s'agencer avec le déclin présent sur les autres façades;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour modifier le projet de rénovation, en remplaçant le revêtement de toiture par un bardeau de couleur brun, et le revêtement sur la façade avant par une maçonnerie de type "Novabrik" et en conservant le déclin blanc existant sur les autres façades du bâtiment sis au 585, rue Saint-Joseph, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et des conditions énumérées à la résolution 2025-320, en ajoutant celle que la maçonnerie "Novabrik" installée sur la façade avant soit de couleur blanche.

QUE la résolution 2025-320 soit modifiée en ce sens.

2025-521

Demande de permis - Rénovation - 1049, rue Principale Est

Document : Résolution CCU-250812-12 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de remplacer le revêtement et les fenêtres sur la façade latérale droite du bâtiment sur la propriété sise au 1049, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la couleur du déclin proposé est sobre et s'harmonise avec le secteur;

CONSIDÉRANT que le remplacement du revêtement et des fenêtres améliore l'aspect général du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour remplacer le revêtement et les fenêtres sur la façade latérale droite du bâtiment sis au 1049, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2025-522

Demande de permis - Construction - 100, rue Yamaska Est

Document : Résolution CCU-250812-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.



CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'agrandir le bâtiment sis au 100, rue Yamaska Est par l'ajout d'un étage sur la partie arrière de celui-ci;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les matériaux et couleurs proposés s'agencent avec le bâtiment existant et le secteur d'insertion;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour agrandir le bâtiment sis au 100, rue Yamaska Est par l'ajout d'un étage sur la partie arrière de celui-ci, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2025-523

Demande de permis - Construction - 333-335, rue Saint-Charles

Document : Résolution CCU-250812-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire une remise sur la propriété sise aux 333-335, rue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la remise proposée s'agence avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour construire une remise sur la propriété sise aux 333-335, rue Saint-Charles, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*.

2025-524

Demande de permis - Construction - 580, rue du Sommet

Document : Résolution CCU-250812-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de construire un garage attenant à la résidence en cour latérale de la propriété sise au 580 rue du Sommet;



CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le revêtement de vinyle proposé s'agence avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'aucune maçonnerie n'est prévue sur la façade avant pour s'harmoniser au bâtiment principal, alors que les autres constructions avec garage attenant se trouvant dans la rue en possèdent;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour construire un garage attenant à la résidence sise au 580, rue du Sommet, en cour latérale, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage* et à la condition qu'une maçonnerie, identique à celle du bâtiment principal, soit installée sur la partie inférieure de la façade avant.

2025-525

Projet de développement domiciliaire - Lots 6 600 644, 6 649 172 et 6 649 173 du cadastre du Québec - Rue Paul-Gauvin

Document : Résolution CCU-250812-17 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 12 août 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été autorisée pour créer trois nouveaux lots sur la rue Paul-Gauvin;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que les constructions projetées dans ce secteur devraient avoir des matériaux de qualité, particulièrement en façade avant;

CONSIDÉRANT que les constructions dans le secteur d'insertion sont hétérogènes, tant dans les revêtements, leur volumétrie (Un et deux étages) que leur style architectural;

CONSIDÉRANT que la majorité des constructions dans le secteur d'insertion ne possèdent pas plus de deux revêtements extérieurs (Excluant la toiture);

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet de développement domiciliaire sur les lots 6 600 644, 6 649 172 et 6 649 173 du cadastre du Québec, rue Paul-Gauvin, afin de construire une résidence isolée par lot, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*, aux conditions suivantes :



- Les revêtements autorisés en façade avant seront le clin d'aluminium ou d'acier et de la maçonnerie.
- Le nombre de revêtements et de teintes de couleur devra être limité à trois (Excluant la toiture).
- Les revêtements de toiture devront être de couleur pâle pour diminuer l'effet d'îlot de chaleur que pourrait engendrer une toiture plus foncée.

Loisirs, culture et tourisme

2025-526

Belle Banlieue inc. - Festival de musique 2025

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 18 août 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'utilisation sans frais du lot 6 401 566 du cadastre du Québec comme stationnement les 26 et 27 septembre prochains, aux conditions suivantes :

- Belle Banlieue inc. remette à la Ville de Farnham une preuve d'assurance responsabilité couvrant l'ensemble des potentiels risques inhérents à cette autorisation au moins dix jours avant sa tenue et prenne fait et cause pour la Ville de Farnham advenant toute réclamation.
- S'il y a lieu, la remise en état du lot 6 401 566 du cadastre du Québec soit fait par Belle Banlieue inc., à leurs frais.
- Aucune voie de circulation ne sera fermée pour cet événement sur le boulevard de Normandie. Les véhicules devront pouvoir circuler librement.
- Le terre-plein du boulevard de Normandie ne pourra être utilisé pour cet événement.
- Une personne soit prévue à cet endroit afin de gérer le stationnement des véhicules.

Que la demande visant le prêt d'équipements soit acceptée, dans la mesure où ceux-ci sont disponibles, à l'exception des tables bistro qui est refusé.

QUE la résolution 2025-301 soit modifiée en ce sens.

Représentation

2025-527

Fondation du maire de la Ville de Farnham - Soirée bénéfice

Document : Courriel de la Fondation du maire de la Ville de Farnham daté du 19 août 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de faire l'achat de deux paires billets pour la soirée bénéfice de la Fondation du maire de la Ville de Farnham tenue le 20 septembre 2025, au coût total de 200 \$.

QUE ces billets ont été tirés parmi les élus et employés.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Ajouts

2025-528

Vente du véhicule 83 du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le véhicule 83 du Service des travaux publics ne passe plus les inspections obligatoires du Programme d'entretien préventif;

CONSIDÉRANT que ce véhicule date de 2006 et n'est plus utile au Service des travaux publics;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente du véhicule 83 (2006) du Service des travaux publics aux Encans Ritchie.

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou en cas d'absence le directeur adjoint du même Service, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

2025-529

Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles - Appui à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Document : Courriel de M. Louis Mercier daté du 1^{er} septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'un nouveau *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* est entré en vigueur au Québec, le 1^{er} juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'à l'origine ce *Règlement* s'appliquait à toute nouvelle installation aménagée à compter du 1^{er} juillet 2021 et à toute installation existante avant le 1^{er} novembre 2010, mais avec pour délai pour être conforme la date du 1^{er} juillet 2023;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de différents intervenants faisant état de pénuries de main-d'œuvre et de frais importants notamment, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accepté de reporter la date de conformité pour toute installation existante avant le 1^{er} novembre 2010 du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que la documentation produite par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les propriétaires de piscines existantes avant le 1^{er} novembre 2010, à savoir le document synthèse et la fiche d'autoévaluation comportaient des informations qui induisaient le propriétaire en erreur, ne leur donnant aucun choix autre que d'ériger à grands frais une enceinte physique indépendante excluant celle entourant leur maison;

CONSIDÉRANT que ces frais de construction d'une enceinte physique indépendante de leur maison se chiffraient à plusieurs milliers de dollars, voire des dizaines de milliers de dollars;

CONSIDÉRANT que le guide d'application produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les officiers municipaux ne permettait pas aux propriétaires d'avoir une interprétation différente de celle des deux documents précités qui lui étaient destinés;



CONSIDÉRANT que ce n'est que le 27 mai dernier, près de quatre ans après l'entrée en vigueur dudit *Règlement*, que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a finalement apporté les corrections à l'ensemble de sa documentation, permettant aux propriétaires d'une piscine existante avant le 1^{er} novembre 2010, d'y trouver une solution qui lui permet de se conformer à des coûts raisonnables, voire inférieurs à 1 000 \$ dans la majorité des cas;

CONSIDÉRANT que ces propriétaires n'ont à ce jour que quatre mois pour se conformer avec cette option davantage recevable et abordable, qu'ils auraient retenue bien avant le 27 mai dernier si le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation avait produit et communiqué plus rapidement une documentation exempte d'erreurs;

CONSIDÉRANT toutefois que les accessoires permettant de se conformer sont en rupture de stock et que les commerçants aptes à poser ces accessoires ne suffisent pas à la demande des citoyens et ne pourront pas réalistement faire respecter à leur client la date de conformité du 30 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires seront en infraction le 30 septembre prochain par manque de ressources;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est l'unique responsable de la situation chaotique que les propriétaires de piscines existantes avant le 1^{er} novembre 2010 vivent actuellement;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer les démarches de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter la date d'obligation de conformité prévue au 2^e alinéa de l'article 10 du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* du 30 septembre 2025 au 30 septembre 2026 afin de permettre aux propriétaires d'installations existant avant le 1^{er} novembre 2010 de se conformer audit *Règlement* sans contrainte liée au marché, au vu du manque d'accessoires requis et de main-d'œuvre qualifiée, le tout à un coût raisonnable.

2025-530 Achat d'un camion avec benne et chargement latéral robotisé 2025 ou plus récent - Octroi du contrat

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, une soumission a été déposée comme suit :

Soumissionnaire	Prix (Incluant les taxes)
Groupe environnemental Labrie (SRI)	532 794,15 \$

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'achat d'un camion avec benne et chargement latéral robotisé 2025 ou plus récent soit octroyé à Groupe environnemental Labrie (SRI) au coût de 532 794,15 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-724.

2025-531 Travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 - Paiement 2

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 13 août 2025.



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 à la compagnie GJ Ménard inc. au montant de 157 308,64 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 17 478,74 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2025-532

Travaux d'ouverture de la rue de la Tourbière - Paiement 5 et correction des paiements 1 et 2

Document : Tableau de l'ingénieur de projets.

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente comprenant deux addenda est intervenu entre la compagnie 2847-3320 Québec inc. et la Ville de Farnham pour l'ouverture de la rue de la Tourbière;

CONSIDÉRANT que le sommaire des coûts pour les travaux exécutés en date du 20 décembre 2024 réalisé par la firme Ingénir groupe conseil inc. a été analysé et correspond aux coûts prévus au protocole d'entente;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 5 des travaux d'ouverture de la rue de la Tourbière à la compagnie 2847-3320 Québec inc. au montant de 2 636,09 \$ excluant les taxes.

QUE le paiement 1 (Résolution 2023-165) soit majoré de 14 691,86 \$, excluant les taxes, représentant une retenue qui n'aurait pas dû être appliquée.

QUE le paiement 2 (Résolution 2023-468) soit majoré de 15 592,28 \$, excluant les taxes, représentant une retenue qui n'aurait pas dû être appliquée.

QUE les résolutions 2023-165 et 2023-468 soient modifiées en ce sens.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

Seconde période de questions

Cinq des dix-huit personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Lecture d'un texte portant sur l'aménagement de la piste cyclable au Sud de la route 104 et du projet domiciliaire du Domaine du Sentier.
- Manque éventuel d'eau dans le quartier des animaux.
- Protection du boisés appartenant à MM. Jean et Gervais Haman.
- *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.*
- Délai d'émission d'un permis d'installation d'une piscine.
- Fauchage des hautes herbes dans le fossé de la route 235 à l'intersection de la rue des Écureuils.



- Calendrier de vidange des fosses septiques.
- Possibilité de construire des minimaisons ailleurs que sur la rue Welch.
- Informations sur le point 49 de l'ordre du jour.
- Arrosage des pelouses hier au Tim Hortons et au McDonald's.
- Ouverture de deux frigo-dons sur le terrain du Centre d'action bénévole.
- Demande de financement pour la réfection du toit du Centre d'action bénévole de Farnham.

Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- La Table de développement des communautés de Farnham et région et la Ville de Farnham invite les aînés à participer à la Journée des aînés le jeudi 25 septembre prochain, de 12 h 30 à 16 h au Centre-Anicet-Tessier. Au menu, kiosques d'information, conférences sur la fraude et le bail en résidence, séance d'exercices, spectacle musical et plusieurs tirages. C'est un rendez-vous!
- Nous vous invitons à participer à l'événement Auto Expo Farnham le samedi 6 septembre, de 8 h à 15 h 30, au parc Roch-Bourbonnais. Tous les profits seront remis à des organismes locaux. Animation, prestations musicales, marché aux puces, nourriture et breuvages en vente sur place. En cas de pluie, l'événement sera remis au lendemain. Pour plus de détails, visitez la page Facebook Auto Expo Farnham. Cette année ce sera le 5^e édition, il y aura des surprises.

M. Daniel Campbell

- Le dimanche 7 septembre prochain, de 10 h à 16 h, la Paroisse Saint-Romuald ouvre les portes de notre splendide ancienne église pour un après-midi consacré à la célébration du patrimoine. Au menu visite libre ou guidée et prestations à l'orgue du farnhamien Xavier Dupuis-Labrosse.
- Vous aimeriez écrire une histoire ou raconter la vôtre? Inscrivez-vous à l'atelier d'écriture tenu par l'écrivain Simon Lafrance, qui aura lieu le vendredi 26 septembre en soirée à la bibliothèque municipale. Apprenez comment structurer un récit et trouver les bons mots pour transmettre une histoire. Activité gratuite, places limitées, inscrivez-vous rapidement sur notre site Internet.
- Selon l'Organisation des nations unies, 85 % de la population mondiale vit avec 1 \$ par jour.

M^{me} Sylvie Ouellette

- À Farnham, les Journées de la culture prendront vie à travers deux expériences artistiques participatives et poétiques le samedi 27 septembre, de 10 h 30 à 12 h 30. D'abord, un canevas géant sera installé à la terrasse publique, où les citoyens seront invités à y inscrire un mot ou à dessiner ce que représente la culture pour eux dans le but de créer une œuvre collective.



Ensuite, une artiste sur échasses viendra à la rencontre des gens au marché public et à la terrasse publique. La Géante du bien-être vous invitera à ralentir et à vous laisser toucher par la beauté du moment.

- Venez célébrer la Fête des récoltes et encourager nos marchands locaux lors du dernier marché de la saison estivale le samedi 27 septembre, de 8 h à midi. Par la même occasion, nous vous invitons à vous inscrire à la conférence gratuite sur la mise en conserve de la cheffe France Aubé. Réservez dès maintenant sur notre site Internet.

Le maire poursuit en mentionnant que la Fondation du maire de Farnham tiendra une activité vins et fromages le 20 septembre. Il semble que le lien vers l'achat de billets est difficile. La Fondation remet environ 20 000 \$ par année aux citoyens et ces sommes sont tous des dons.

M. Claude Benjamin

- En mon nom et au nom du conseil, nous tenons à remercier chaleureusement tous les bénévoles et membres des conseils d'administration qui se sont impliqués dans les sports cet été pour les jeunes de la communauté, tels que l'Association du baseball mineur, le Club de soccer Farnham, le dek hockey et plusieurs autres. Un immense merci aussi à notre personnel étudiant qui a travaillé à la piscine, au Centre de location du parc Ouellette et au camp de jour. Grâce à vous, les citoyens ont profité d'un été mémorable. Un grand merci à tous pour votre dévouement!
- Nous vous rappelons que la Ville a une entente avec Saint-Césaire pour les cours aquatiques. La période d'inscription sera du 10 au 15 septembre pour la session d'automne. Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Saint-Césaire pour créer votre dossier en ligne et consulter les horaires.

M. Olivier Surprenant

- Les travaux sont presque terminés pour le nouveau lien cyclable entre le Domaine du Sentier, le Boisé de Rainville et la nouvelle école primaire Les Lucioles. Restez à l'affût, une annonce sera bientôt publiée sur nos plateformes, lorsque la piste sera officiellement prête à accueillir ses premiers usagers.
- Il ne reste que deux éditions du Jeudi Gourmand! Ce jeudi 4 septembre, deux camions de rue seront au parc du Phénix et préparez vos bottes et vos chapeaux de cowboy car Martine Sicard vous fera danser et bouger au son du country! Farnham Ale & Lager et Équinoxe Ferme Cidricole, nos deux fiertés municipales seront sur place pour vous rafraîchir. Finalement, le 18 septembre, le chansonnier Jean-Philip Pothier sera en prestation sur la terrasse. Une belle ambiance musicale sera au rendez-vous pour clore la saison! Surveillez notre page Facebook ou notre site Internet pour les détails.

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 12.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire